

## Technologiste de laboratoire médical – établissement de normes pour les examens d’entrée à la profession

### Participation

Les normalisateurs sont des experts du ou des champ(s) de pratique dans lesquels ils aident à établir des normes de réussite ou d’échec aux examens d’entrée à la profession. Ce processus d’établissement de normes sera guidé par le Groupe *Directions* : Recherche et analyse des politiques, qui appuiera les normalisateurs dans leurs travaux. Deux exercices d’établissement de normes sont prévus, l’un en français et l’autre en anglais, ouverts à toutes les provinces et tous les territoires participants. Les experts bilingues peuvent participer aux deux exercices.

### Méthode

Les normes pour les examens d’entrée à la profession seront établies selon la méthode Angoff. Il s’agit d’une méthode robuste et juridiquement défendable utilisée dans l’établissement de normes depuis maintenant plusieurs décennies. La méthode exige que les normalisateurs évaluent la difficulté de chaque élément de l’examen et réfléchissent au résultat qu’obtiendrait un candidat minimalement compétent pour cet élément. Grâce à ce processus, les normalisateurs parviendront à un consensus sur une note de passage à l’examen. Ils seront invités à se pencher sur les différents éléments (c.-à-d. à répondre comme ils le feraient lors d’un test), ce qui procurera un aperçu de l’expérience des personnes appelées à passer le test. Le test pilote comporte environ 90 éléments pour chaque champ de pratique; cette tâche nécessitera donc un engagement d’environ deux heures (dont il est question à la section suivante).

### Structure

Cet exercice d’établissement de normes pour chaque champ de pratique comprendra les éléments suivants pour chaque test (français et anglais) :

- **avant la réunion d’établissement des normes** — environ 2 heures de travail indépendant;
- **une réunion d’établissement des normes** — environ 4 heures de travail en groupe sous la direction de *Directions* : Recherche et analyse des politiques, réparties en une séance de trois heures et une séance d’une heure, entrecoupées d’une pause d’une heure.

## Procédure préalable à la réunion d'établissement des normes

Les normalisateurs reçoivent un lien vers la plateforme de sondage en ligne où ils tentent de répondre à tous les éléments de l'examen dans un environnement de sondage. [Le sondage sera structuré de façon que les normalisateurs puissent enregistrer leur progression et revenir à plusieurs reprises, plutôt que d'avoir à terminer le travail en une seule séance.] Après avoir répondu à chaque question, le normalisateur sera invité à estimer le pourcentage de personnes minimalement compétentes qui y répondraient correctement. Autrement dit, si 100 personnes minimalement compétentes répondaient à cette question, combien, selon vous, obtiendraient la bonne réponse?

Un « candidat minimalement compétent » est défini comme une personne possédant les connaissances, les compétences et les capacités essentielles requises pour exercer un rôle professionnel avec efficacité, en toute sécurité. Les principales caractéristiques d'une personne minimalement compétente dans le contexte de ce test sont les suivantes :

- La personne fait preuve d'un niveau fondamental de compréhension et de capacité dans les principaux domaines de connaissances pertinents pour la profession. Cela comprend les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires à une pratique sûre et efficace.
- La personne peut effectuer des tâches et prendre des décisions garantissant une pratique sécuritaire pour elle-même et pour le public qu'elle sert, bien qu'indirectement. Elle est ainsi en mesure d'éviter de graves erreurs susceptibles d'entraîner un préjudice.
- La personne peut appliquer ses connaissances pour prendre des décisions appropriées et judicieuses dans le cadre de sa pratique. Cela comprend la reconnaissance de ses propres limites et la recherche de conseils ou de supervision au besoin.

*De façon générale, un candidat minimalement compétent est une personne juste assez compétente pour exécuter ses tâches professionnelles à un niveau acceptable sans exposer le public à un risque indu. Il s'agit d'un débutant, et non d'un expert dans le domaine. Imaginez quelqu'un qui commence tout juste sa carrière.*

Toutes les estimations doivent être effectuées de façon indépendante avant le [date], de sorte que *Directions* puisse colliger les résultats et se préparer à la séance d'établissement de normes en ligne.

## Procédure à suivre lors de la réunion d'établissement des normes

1. Les estimations produites de façon indépendante par les normalisateurs font l'objet d'une discussion.

- Les résultats sont mis en commun, et les divergences, soulignées par *Directions*.
- On rappelle aux normalisateurs que les notes de passage doivent être établies en fonction de candidats minimalement compétents, et non de candidats moyens, ou compétents.
- Au cours de la réunion d'établissement des normes, les normalisateurs peuvent ajuster leur évaluation des différents éléments, mais il ne s'agit pas là d'une obligation, et ils n'ont pas non plus à parvenir à un consensus.

3. Les notes de passage sont calculées comme suit :

- Pour chaque élément du test, la moyenne des évaluations des normalisateurs est calculée. Cette moyenne représente la probabilité estimée qu'un candidat minimalement compétent réponde correctement à la question.
- Les évaluations moyennes pour tous les éléments sont additionnées pour déterminer la note de passage globale pour l'examen. Cette note représente le nombre d'éléments auquel un candidat minimalement compétent répondrait correctement.
- La note de passage est examinée pour vérifier qu'elle correspond aux attentes en matière de compétences de base.